



Séance ordinaire du Conseil Général du 26 mars 2024

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h01

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers de la Rue d'Ittens, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
8. Divers et propositions individuelles

1. **Message de la Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillers (ères). Elle relève la présence d'une personne externe au Conseil qui sera présentée dans quelques minutes à l'assemblée.

Elle informe que Madame Tiziana Corset est retenue par une séance de l'ASiCoPe et tentera de rejoindre la séance du Conseil ultérieurement.

Madame Kadem Guex rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et annonce également la présence de Monsieur Pascal Pellegrino, rédacteur en chef du journal de Cossonay.

Monsieur Pascal Rossy informe qu'en raison de l'absence de Monsieur Cédric Dépraz, pour des raisons de santé d'une durée indéterminée, la Municipalité a procédé, lors de sa séance du 11 mars 2024, à la répartition des dicastères.

Monsieur Pascal Rossy, Syndic : finances, ressources humaines et informatique

Madame Tiziana Corset : forêts

Madame Hélène Bolanz : espaces verts et domaines.

Monsieur Pascal Rossy fait savoir que la Municipalité doit soumettre un préavis un peu particulier au point 6 de l'ordre du jour. En raison de l'absence de Monsieur Cédric Dépraz et du fait que deux Municipaux soient directement concernés par ce préavis, ces derniers doivent donc se récuser.

La Municipalité ne pouvant pas siéger à deux, Monsieur le préfet Boris Cuanoud a donc sollicité le Conseil d'Etat pour la nomination ad intérim d'un Municipal.

Monsieur Pascal Dessauges, préfet du district du Gros-de-Vaud a donc été nommé pour cette mission. Il a siégé en compagnie de Mesdames Tiziana Corset et Hélène Bolanz lors de la séance de Municipalité du 11 mars 2024.

Monsieur Pascal Dessauges sera démis de ses fonctions si le préavis est validé.

2. Appel

33 membres sur 58 sont présents (18 excusés, 7 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La présidente procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 3 absentions.

4. Admission de nouveaux membres

Aucune admission n'est demandée.

5. Préavis municipal N° 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers à la Rue d'Ittens, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 26 février 2024

D'adopter le préavis 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux à la Rue d'Ittens

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur François Pidoux, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Patrick de Bruyne demande quelle est la justification du dépassement de 44% du budget prévu pour ces travaux.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il ne s'agit pas de dépassement du budget mais d'un report des dépenses de 2023 à 2024. Les travaux ont été exécutés pour le montant de CHF 376'189.40 en 2023 et le reste des travaux est à terminer durant l'année 2024, en raison d'une météo défavorable en automne 2023.

Monsieur Patrick de Bruyne remercie Monsieur Pascal Rossy pour ses explications mais trouve malheureux cette formulation de « dépassement budgétaire ».

Monsieur Grégoire Baillod estime que ce terme peut prêter à confusion mais il est conscient que la dépense totale est d'env. CHF 600'000.00 et non de CHF 900'000.00.

Monsieur Claude Diserens demande si la Municipalité va recevoir un retour du Canton ou éventuellement de l'armée suisse.

Monsieur Pascal Rossy répond par la positive pour un retour du Canton, par le biais de la péréquation et des subventions cantonales.

En revanche, Monsieur Pascal Rossy répond par la négative pour l'armée. Il y a effectivement des véhicules militaires qui traversent encore notre village mais pas des véhicules blindés. L'armée supporte les dégâts qu'elle occasionne.

Concernant les travaux à finaliser à la Rue d'Ittens, Monsieur Pascal Rossy précise que le revêtement ne sera pas totalement phono-absorbant mais sera beaucoup plus silencieux et viendra jusqu'au du niveau du pont.

La Municipalité a renoncé au revêtement totalement phono-absorbant car il nécessite un nettoyage régulier et, dans 15 ans, il sera déjà abimé.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 19/2021-2026 concernant le dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers de la Rue d'Ittens Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Avant de procéder à la lecture du préavis 20/2021-2026, Monsieur Pascal Rossy et Madame Mary-Laure Etienne se récusent et quittent la séance car ils sont directement concernés par ce préavis.

En effet, Monsieur Pascal Dessauges explique qu'ils exploitent les parcelles désignées dans le préavis et que ce n'est pas le cas pour les autres agriculteurs qui pourraient être dans la salle.

Monsieur Pascal Dessauges donne lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 11 mars 2024 :

D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis 20/2021-2026

De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'200.00

D'accepter le financement suivant :

a. Participation des exploitants selon bail à ferme : CHF 15'400.00

b. Participation de la commune : CHF 22'800.00

De financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale
D'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux (compte 9282.1)

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur François Pidoux, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Patrick de Bruyne demande une précision comptable. S'il a bien compris, la Municipalité retire la somme de CHF 38'200.00 des réserves travaux et le montant de CHF 15'800.00 de contributions des agriculteurs passe en perte et profit. Selon lui, cela signifie que les réserves vont diminuer pour augmenter le profit de l'année.

Monsieur Pascal Dessauges informe que, lorsque le préavis demande l'autorisation d'engager des fonds, la conclusion doit en être la suivante :

1. L'objet pour lequel le montant est demandé
2. Le montant total qui est demandé
3. Le mode de financement. Aujourd'hui il y a une part pour la commune et une parte pour les exploitants
4. La durée d'amortissement
5. La charge annuelle que cela va entraîner pour la commune.

Comme il s'agit d'une reprise de réserve pour la part concernant la commune, l'entier va être amorti en une année. Mais c'est comptablement que la Municipalité a besoin de l'autorisation du Conseil pour engager le montant de CHF 38'200.00, puisque c'est la commune qui va avancer ce montant. Le montant de CHF 15'800.00 qui sera payé par les exploitants, va diminuer cette charge.

Monsieur Alain Martin demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour démonter la prise d'eau de Vy de Mauraz sur les parcelles 188 et 496.

La Présidente rappelle la conclusion du préavis 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux, rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote. Elle procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

Madame Kadem Guex autorise Madame Mary-Laure Etienne et Monsieur Pascal Rossy à réintégrer l'assemblée.

Monsieur Pascal Dessauges remercie l'assemblée d'être libéré de sa mission.

7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Tiziana Corset communique que la piscine des Chavannes propose des camps pour enfants pendant les vacances de Pâques.

Pour de plus amples informations, un flyer est affiché sur le pilier public et il est possible de consulter leur site internet www.aspicoss.ch.

Le martelage de la commune se déroulera le 19 avril 2024 et le bois sera disponible fin 2024 ou début 2025. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au greffe municipal.

Madame Tiziana Corset informe qu'un tas de copeaux est à disposition de la population au fond du terrain de foot.

Madame Tiziana Corset remercie la quarantaine de personnes qui étaient présentes pour le dernier coup de balai afin de nettoyer notre village.

Madame Hélène Bolanz n'a aucune communication.

Madame Mary-Laure Etienne communique que, l'été passé, un point d'information a été ouvert à l'hôtel du Funi à Cossonay. Les prestations telles que location de vélo électrique, achat de billet MBC ou CFF, chasse au trésor à travers la vieille ville de Cossonay, peuvent être réservées à ce point d'information.

Monsieur Pascal Rossy communique des nouvelles concernant notre PGA (Plan Général d'Affectation). Ce matin, il a reçu un téléphone de la DRTL (Direction générale du territoire et du logement) et normalement, le Pacom devrait être signé d'ici l'été.

8. Divers et propositions individuelles

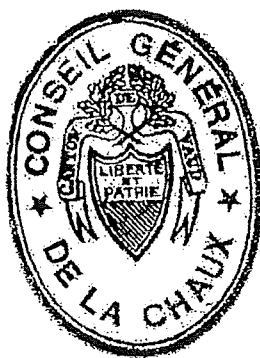
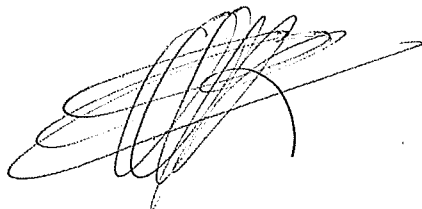
Monsieur Jean-François Guex informe qu'aura lieu le 15 juin 2024 « Les tables de la Fontaine » afin de mettre à l'honneur la fontaine qui se trouve devant chez Monsieur Pierre-Alain Voland et qui a 200 ans cette année.

Madame Cosette Haenny remercie les personnes qui ont mis un peu de poésie dans le village pour la journée de la poésie du 23 mai 2024.

Monsieur Pascal Rossy, par le biais d'une vidéo transmise par Monsieur Boegli, informe qu'une délégation de notre village jumeau de Saou va venir à La Chaux le week-end du 6 au 7 avril 2024.

La séance est levée à 20h50

La Présidente



La Secrétaire

